

**COMMUNE DE SAINT-REMY**  
**01310**

---

**Liste des délibérations examinées par l'organe délibérante**  
**en séance du 25/05/2023**

**Délibération n°202305A examinée le 25/05/2023 :**

**Convention concernant la répartition des frais de fonctionnement et d'investissement du  
CPI entre les communes de ST REMY et BUELLAS**

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal, la convention concernant la répartition des frais de fonctionnement et d'investissement du CPI entre les communes de ST REMY et BUELLAS.

*Approuvée*

**Délibération n°202305B examinée le 25/05/2023 :**

**Convention de délégation de service public entre la commune et l'association gestionnaire de  
la bibliothèque**

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal, la convention concernant de délégation de service public entre la commune et l'association gestionnaire de la bibliothèque.

*Approuvée*

**Délibération n°202305C examinée le 25/05/2023 :**

**Approbation du règlement intérieur de la bibliothèque**

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal, le règlement intérieur de la bibliothèque. Il a été modifié pour y inclure les éléments suivants :

- les horaires de la bibliothèque
- l'inscription et l'emprunt gratuit pour :
  - les moins de 18 ans
  - Les étudiants
  - les personnes en recherche d'emploi
  - les bénéficiaires de minima sociaux
  - les professionnels de la petite enfance, les enseignants et éducateurs...

*Approuvée*

**Délibération n°202305D examinée le 25/05/2023 :**

**Élections du deuxième adjoint au Maire à bulletin secret**

Concernant la délibération du maintien ou non de Madame AUBERT dans ses fonctions de la 2<sup>ème</sup> adjoint, les services de la Préfecture ont précisé qu'en cas d'égalité de voix l'adjoint est démis de ses fonctions.

Il est donc nécessaire de procéder à la modification du tableau des conseillers communaux. Monsieur le Maire, propose de procéder à l'élection du deuxième adjoint à bulletin secret.

***Il est procédé à l'élection du 2<sup>ème</sup> adjoint au Maire***

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE d'élire le 2<sup>ème</sup> adjoint au Maire au scrutin secret et à la majorité absolue.  
Candidat déclaré : Madame Sylvie LEBLANC

**1ER TOUR DE SCRUTIN**

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 13  
A déduire : bulletin blanc : 1  
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés : 13  
Majorité absolue des suffrages exprimés : 7  
A obtenu : Madame Sylvie LEBLANC: 12

Est élue : Madame Sylvie LEBLANC, 2<sup>ème</sup> adjoint au Maire de la commune de SAINT-REMY (01310), Adjoint aux finances, activités économiques, élections.

***Approuvée***

**Délibération n°202305E examinée le 25/05/2023:**

**Vote des indemnités du 2<sup>ème</sup> adjoint suivant l'échelle indiciaire de la fonction publique**

Le Maire informe que Sylvie LEBLANC décide de maintenir le montant de ses indemnités pour l'exercice, soit 12 % de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale 1027.

***Approuvée***

**Délibération n°202304E examinée le 27/04/2023 :**

**Suppression du poste de 3<sup>ème</sup> adjoint**

Considérant la nécessité d'actualiser le tableau de conseil municipal :  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:  
Décide de supprimer le poste de 3<sup>ème</sup> adjoint au Maire.  
Fixe le nombre des adjoints au Maire à deux postes.  
Actualise le tableau du Conseil Municipal.

***Approuvée***